



MAI 2023

LE JOURNAL MUNICIPAL

DE RANGUEVAUX

N°364

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal vient de voter le budget de la Commune pour 2023. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la principale recette en provenance de l'Etat progresse. Ainsi la dotation globale de fonctionnement augmente très légèrement de 1 300 € (après avoir baissé de 40 000 € en 5 ans).

Du côté des autres recettes de fonctionnement, la loi de finances prévoit un relèvement des bases de la taxe foncière de 7%, soit un produit supplémentaire de 34 500 €. Pour sa part, le conseil municipal n'augmente pas ses taux de fiscalité directe. Deux autres points à signaler : il n'y a pas de recette de vente de bois d'œuvre cette année et le budget enregistre pour la première fois une taxe reversée par EDF assise sur la consommation d'électricité à hauteur de 11 800 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le conseil municipal maintient son effort en faveur des écoles et de la jeunesse (activités périscolaires et centres aérés, animations diverses). Deux dépenses nouvelles doivent néanmoins être prises en compte : l'augmentation estimée des coûts de l'énergie (+ 4 500 €) et les conséquences de la hausse des taux d'intérêt (+ 8 000 € de frais financiers).

L'autofinancement de la Commune progresse pour s'établir à 41 200 € sans qu'il soit nécessaire de prélever des moyens sur les excédents antérieurs dédiés à l'investissement.

S'agissant des investissements, la priorité est donnée à la transition énergétique et à la sécurité routière. Le détail est repris sur la page suivante.

En outre, une première provision est réservée au budget pour le projet de rénovation de la zone de loisirs du Fond Champ de Berger qui devrait voir le jour l'an prochain. A ce propos, je souhaite remercier les nombreux habitants qui ont tenu à apporter leur contribution à ce projet. L'agence départementale MATEC est chargée d'effectuer une synthèse des différentes propositions et de présenter une première esquisse d'ici l'été.

Enfin, les crédits destinés à réaliser la voirie définitive du lotissement de la Cueillette sont également provisionnés.

C'est donc un budget maîtrisé et serein qui est voté pour cette année ; il va permettre de continuer le soutien à notre vie sociale et culturelle retrouvée depuis 2022, et à faire face aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux, tout en préservant des capacités pour ce beau projet à venir du Fond Champ de Berger.

Votre Maire,

Philippe GREINER

Présentation générale du budget

FONCTIONNEMENT	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #cccccc;"> <th style="text-align: center; padding: 2px;">DÉPENSES</th> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Dépenses réelles 623 387 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Virement à la section d'investissement 423 589 €</td> </tr> </table>	DÉPENSES	Dépenses réelles 623 387 €	Virement à la section d'investissement 423 589 €	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #cccccc;"> <th style="text-align: center; padding: 2px;">RECETTES</th> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Recettes réelles 664 674 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Résultat antérieur reporté 382 302 €</td> </tr> </table>	RECETTES	Recettes réelles 664 674 €	Résultat antérieur reporté 382 302 €	
DÉPENSES									
Dépenses réelles 623 387 €									
Virement à la section d'investissement 423 589 €									
RECETTES									
Recettes réelles 664 674 €									
Résultat antérieur reporté 382 302 €									
TOTAL 1 046 976 €									
INVESTISSEMENT	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Remboursement dette 38 384 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Dépenses d'équipement 769 609 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Restes à réaliser 23 300 €</td> </tr> </table>	Remboursement dette 38 384 €	Dépenses d'équipement 769 609 €	Restes à réaliser 23 300 €	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Subventions 305 955 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Taxe d'aménagement, FCTVA 71 398 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Virement à la section d'investissement 423 589 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Solde d'excédent 30 351 €</td> </tr> </table>	Subventions 305 955 €	Taxe d'aménagement, FCTVA 71 398 €	Virement à la section d'investissement 423 589 €	Solde d'excédent 30 351 €
Remboursement dette 38 384 €									
Dépenses d'équipement 769 609 €									
Restes à réaliser 23 300 €									
Subventions 305 955 €									
Taxe d'aménagement, FCTVA 71 398 €									
Virement à la section d'investissement 423 589 €									
Solde d'excédent 30 351 €									
TOTAL 831 293 €									

Section de fonctionnement

Principales dépenses nouvelles :

- | | |
|--|-----------|
| • Frais d'énergie | + 4 500 € |
| • Augmentation des intérêts des emprunts | + 8 000 € |
| • Reprise des engagements du CCAS | + 6 000 € |

Section d'investissement

Principales dépenses T.T.C :

- | | | | | |
|----------------------------|--|----------------------------------|---|---|
| • Transition énergétique : | Bâtiments communaux
Eclairage public (led)
Replantations forêt | 43 000 €
42 000 €
96 940 € | } | Tous ces projets
sont
subventionnés
par l'Etat |
| • Aménagements urbains : | Rénovation cimetière
Square Persch | 152 170 €
262 000 € | } | Des subventions
ont été accordées
par l'Etat et le
Département |
| • En réserve : | Fond Champ de Berger | 164 299 € | | |

Autofinancement des investissements : 423 589 €
Aucun emprunt n'est prévu en 2023, le dernier datant de 2013

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Au cours de la séance du 05 avril 2023, l'Assemblée Communale :

- 1) **ADOPTE** les comptes administratifs pour l'exercice 2022.
- 2) **VALIDE** les comptes de gestion établis par le comptable public.
- 3) **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022.
- 4) **ADOPTE** le budget primitif 2023.
- 5) **DECIDE** de fixer sans changement les taux de fiscalité directe pour l'année 2023
- 6) **DECIDE** d'allouer aux associations ranguevalloises un acompte de 50 % des subventions votées en 2022.
- 7) **DECIDE** la vente d'une parcelle à l'extension du lotissement Cueillerotte.
- 8) **DECIDE** de donner délégation au maire pour toutes décisions relatives à l'octroi de secours individuels d'urgence.
- 9) **EMET** un avis favorable sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- 10) **EMET** un avis strictement négatif sur le projet d'épandage des matières issues du futur méthaniseur de Vry sur le territoire de la Commune de RANGUEVAUX ;
DEMANDE à Monsieur le Préfet de mettre en œuvre toutes les mesures visant à interdire ces épandages.
- 11) **PREND ACTE** du bilan des marchés publics attribués en 2022.

INFORMATIONS / SERVICES

ARMISTICE

La population est conviée à participer à la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1945 organisée le **lundi 8 mai**.

Le rassemblement est fixé à **11H00 Place Henri de Ranconval**, pour un départ en cortège vers le Monument aux Morts, où une gerbe sera déposée. Le verre de l'Amitié clôturera la manifestation.

BALAYAGE DES RUES

La prochaine tournée de balayage des rues aura lieu le **lundi 15 mai** au matin.

Merci aux automobilistes de libérer à cette date les trottoirs et caniveaux des véhicules en stationnement.

BATTUES DE CHASSE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 avril 2023, le tir de nuit du sanglier est autorisé du 15 avril 2023 au 1^{er} février 2024 sur l'ensemble du territoire de la Moselle.

CADRE DE VIE

La Commune organise comme chaque année, un concours sur la qualité du cadre de vie à l'attention des habitants. Aucune formalité d'inscription n'est requise.

Le Jury communal sillonnera les rues du village en juillet/août pour apprécier la qualité des décorations. La remise des prix aux lauréats aura lieu à la fin de l'été.

L'équipe municipale invite le plus grand nombre d'habitants à participer à l'embellissement du village.

BRUITS DE VOISINAGE

Rappel : l'usage d'équipements et matériels bruyants est autorisé les dimanches et jours fériés uniquement de 10 h à 12 h.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

LA RANGUEVALLOISE

L'assemblée générale de la Ranguevalloise aura lieu le **dimanche 21 mai à 11h** à la salle Jean-Pierre PIPERAUX.

Les adhérents, la population ranguevalloise, les élus municipaux et les présidents d'associations seront les bienvenus.

MARCHE GOURMANDE

La marche gourmande organisée par les associations "Mon Village" et "MPT" se déroulera le **dimanche 14 mai**.

Inscription jusqu'au 8 mai auprès de :
M. VANIER 06 46 83 68 69
M. LUDWIG 06 34 65 20 80

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes à Ranguevaux :

- ▶ Samedi 6 mai à 18 h
- ▶ Samedi 20 mai à 18 h

Messe Communautaire à Hayange :

- ▶ Dimanche 28 mai à 10 h 30
(messe de la Pentecôte)

ATELIERS NUMERIQUES

Séquence thématique	Atelier	Durée	Date
Démarches en ligne	Découvrir le site des impôts Pour réaliser sa déclaration sur les revenus, ou pour déclarer ses biens immobiliers, le site des impôts permet de réaliser toutes ces démarches en ligne, et de retrouver ses anciens documents.	1h30	15/05/23 à 14h
Prendre en main son équipement	Comprendre le vocabulaire numérique Pourquoi parle-t-on de smartphone ? C'est quoi, les données mobiles ? Qu'est-ce que ça veut dire, un navigateur ? Cet atelier vous explique tous les termes de vocabulaire dont vous avez besoin pour vos usages au quotidien.	1h30	22/05/23 à 14h